

Olarte Bácares, Diana Carolina (Republic of Colombia)

[original : espagnol]

Exposé des qualifications

Le Gouvernement de la République de Colombie a l'honneur de soumettre l'Exposé des qualifications de Mme Diana Carolina Olarte Bácares, dans le cadre de la présentation de sa candidature au poste de juge de la Cour pénale internationale, pour les élections prévues à la vingt-cinquième session de l'Assemblée des États Parties, tenue du 7 au 17 décembre 2026.

Cet exposé est adressé conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ; au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 sur les modalités de présentation des candidatures des juges, telle qu'amendée ; et à la note ICC-ASP/25/SP/01/Corr.2, en date du 11 décembre 2025, notamment son annexe I.

a) Description détaillée de la façon dont la candidate présente les qualités requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut

1. Haute considération morale, impartialité et intégrité (alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36)

Tout au long de sa carrière professionnelle de 25 ans, Mme Olarte Bácares a occupé des postes exigeant une haute considération morale, impartialité et intégrité, notamment les postes d'Ambassadeur de Colombie au Royaume des Pays-Bas ; de Membre du Groupe national à la Cour permanente d'arbitrage (CPA) ; de Doyenne de la Faculté de droit de la *Pontificia Universidad Javeriana* (Université pontificale Javeriana) ; et de Membre de la Cour d'arbitrage du *Centro de Arbitraje y Conciliación de la Cámara de Comercio de Bogotá* (Centre d'arbitrage et de conciliation de la Chambre de commerce de Bogotá).

En vertu de son engagement reconnu pour l'éthique et la transparence, Mme Olarte Bácares a participé à l'élaboration et à la mise en application des normes et des directives sur le traitement des conflits d'intérêt. Elle a également établi, en y siégeant, des organismes disciplinaires chargés de la conformité aux normes et aux codes d'éthique. En sa qualité de Doyenne de la Faculté de droit, elle a par exemple siégé au Comité chargé de rédiger et d'adopter le Manuel sur le traitement des conflits d'intérêt de l'*Universidad Javeriana*. À ce poste, elle a créé la Commission disciplinaire de la Faculté, et dirigé ses procédures applicables aux manquements présumés à la discipline, commis par le corps professoral, des étudiants et des personnels administratifs. Enfin, lorsqu'elle siégeait à la Cour d'arbitrage, elle était en charge des procédures disciplinaires pour les arbitres, les médiateurs, les conciliateurs et les amiables compositeurs.

En plus de ses fonctions énumérées ci-dessus, Mme Olarte a occupé, en toute impartialité, le poste d'évaluatrice experte pour le *Consejo Nacional de Acreditación* (Conseil national d'accréditation), au Ministère colombien de l'éducation nationale. Dans l'exercice de ses fonctions, elle a dû agir en toute indépendance à l'égard des institutions universitaires, prendre des décisions objectives sur la base de faits, et agir avec honnêteté, prudence et responsabilité. Ces aspects de l'exercice de ses fonctions ont été explicitement soulignés par les institutions qu'elle a évaluées. Elle siège également au Comité permanent de l'*Escuela Javeriana de Gobierno y Ética Pública* (École d'administration et d'éthique publique Javeriana), en centrant ses interventions sur le développement et la promotion de l'éthique publique, ainsi que sur les débats qu'ils suscitent continuellement aux niveaux national et international.

Enfin, dans le cadre de l'expérience qu'elle a acquise, Mme Olarte a toujours été perçue par ses pairs comme une personne de haute considération morale, faisant preuve d'impartialité et d'intégrité, comme l'ont conclu les membres colombiens de la Cour permanente d'arbitrage lors du processus de sélection et de nomination.

2. Conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36)

La candidate réunit toutes les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Colombie, conformément aux dispositions de l'article 232 de la Constitution politique colombienne. Cet article stipule que tout candidat doit être Colombien de naissance, membre d'une profession juridique, n'avoir fait l'objet d'aucune peine d'emprisonnement et posséder une expérience reconnue de 15 ans en tant que professionnel juridique.

Mme Olarte Bácares est Colombienne de naissance et juriste de profession ; elle n'a jamais fait l'objet d'aucune peine d'emprisonnement ; elle s'est acquittée de ses fonctions de juriste en donnant satisfaction pendant une durée de 25 ans, comme l'atteste son *curriculum vitae* détaillé ; et elle réunit ainsi les conditions requises pour assurer l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Colombie.

3. Avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit international (alinéa b)-ii) du paragraphe 3 de l'article 36)

Mme Olarte Bácares est, en raison de l'expérience universitaire et professionnelle qu'elle a acquise en droit international en 25 ans, une experte reconnue des questions des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la consolidation de la paix, ainsi qu'une juriste internationale et une diplomate qui s'est distinguée dans des procédures judiciaires internationales et la négociation d'instruments internationaux.

S'agissant de son expérience universitaire, Mme Olarte Bácares possède un diplôme en droit de l'Université pontificale Javeriana, un doctorat en droit de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et une maîtrise de droit international de l'Université Robert Schuman de Strasbourg. Elle a également entrepris des études spécialisées et obtenu des diplômes dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire, auprès d'institutions universitaires internationales prestigieuses, telles que l'Académie de droit international de La Haye, l'American University Washington College of Law, l'Institut universitaire européen de Florence, le Centre interuniversitaire européen de Venise pour les droits de l'homme et la démocratisation et l'*Instituto Interamericano de Derechos Humanos* (Institut interaméricain des droits de l'homme), au Costa Rica.

Dans le domaine universitaire, Mme Olarte Bácares a exercé les fonctions de professeur titulaire et de directrice du Département de philosophie et d'histoire du droit, à la Faculté de droit de l'Université pontificale Javeriana, et enseigné, à ce titre, le droit international, le système interaméricain des droits de l'homme, le système européen des droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit international économique et le règlement des différends relatifs aux investissements internationaux. Elle a également occupé le poste de directrice du Centre d'études sur le droit international de l'Université.

Mme Olarte a assuré de nombreux cours, en tant que chercheur invité, dans les domaines du droit international, des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la paix, dans plusieurs universités colombiennes, incluant l'*Universidad del Rosario* (Université du Rosaire), l'*Universidad de La Sabana* (Université de La Sabana) et l'*Universidad Sergio Arboleda*, (Université Sergio Arboleda), et plusieurs institutions internationales, notamment *Sciences Po Paris* (Institut d'études politiques de Paris), l'Université de Bayreuth (Allemagne), le *Centro Universitario de Brasília* (Centre universitaire de Brasília (Brésil)) et l'Université de British Columbia (Canada).

À sa brillante carrière universitaire, la candidate ajoute une expérience dans le domaine de la formation, en ayant assuré différents cours spécialisés sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international, auprès d'officiers et de sous-officiers, de conseillers juridiques opérationnels et de soldats engagés dans la Marine, l'Armée de l'air, l'Armée de terre et la Police nationale. Mme Olarte Bácares a également conduit des formations pour les juges colombiens, en assurant le cours initial de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, destiné aux magistrats et aux juges de l'*Escuela Judicial Rodrigo Lara Bonilla* (Faculté de droit Rodrigo Lara Bonilla).

Elle a prodigué des services de conseil dans les domaines de la justice réparatrice et de la mémoire, ainsi que sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Dans le cadre de ses conseils, elle a dirigé une étude sur la reconstruction de la mémoire historique dans la zone d'exploitation pétrolière de Campo Rubiales (Meta, Colombie), afin de concevoir des cadres pour la résolution pacifique des différends recensés dans le contexte des processus de justice transitionnelle et de restauration, pour les communautés ethniques qui

habitaient précédemment ce territoire. Elle a enfin été entendue, en qualité d'expert, dans l'affaire *Peuple autochtone U'WA c. Colombie*, engagée devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, en analysant le droit au développement et à la protection des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation de projets du secteur minier.

Il convient de souligner que Mme Olarte Bácares est un membre fondateur de l'*Academia Colombiana de Derecho Internacional* (ACCOLDI, Académie colombienne du droit international) et la rédactrice de plusieurs publications juridiques dans les domaines du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment l'*Anuario Iberoamericano de Derecho Internacional Humanitario* et la Revue brésilienne de droit international. Elle a également publié des articles relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire ; par exemple, « *Accès à la réparation et construction de la mémoire collective. Nouvelles perspectives offertes par le projet colombien de justice transitionnelle* » et « *El derecho a la propiedad* » (Le droit de propriété), dans les *Réflexions sur la Déclaration universelle des droits de l'homme*.

La candidate a participé, en tant que membre invité, à de nombreuses tables rondes et conférences débattant, notamment, de la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, des contributions de la justice transitionnelle au droit pénal international, et de la complémentarité à la Cour pénale internationale.

Mme Olarte Bácares est actuellement Ambassadeur de Colombie au Royaume des Pays-Bas. Avant d'assumer ses devoirs d'Ambassadeur, elle avait acquis une vaste expérience dans les procédures judiciaires internationales, laquelle a été approfondie dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques et représentatives devant les institutions juridiques internationales siégeant à La Haye. La candidate a acquis une grande expérience, en tant qu'experte indépendante, de conseillère juridique et de comandataire de processus conduits dans plusieurs cours internationales, telles que la Cour internationale de Justice, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour pénale internationale.

De même, en sa qualité d'Ambassadeur, elle a représenté la Colombie devant la Cour pénale internationale, et activement participé, à compter de 2022, aux quatre sessions de l'Assemblée des États Parties tenues à cette période, en organisant plusieurs manifestations parallèles, et en y participant. Sa contribution à différents groupes et facilitations du Groupe de travail de La Haye, ainsi qu'à de nombreux événements universitaires et relationnels de la Cour, renforcent son engagement en faveur des travaux de la Cour, ainsi que son expérience les concernant.

Enfin, Mme Olarte Bácares a participé aux négociations et à l'adoption de plusieurs instruments internationaux, dont l'Accord avec le pays hôte, signé en 2025 entre la Cour permanente d'arbitrage et la Colombie, le Traité d'extradition conclu entre la Colombie et les Pays-Bas, l'Accord convenu entre la Colombie et le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale dans le cadre de la Politique du Bureau du Procureur sur la complémentarité et la coopération pour 2024, et le Plan de travail conjoint signé, en 2023, entre le Ministère colombien des affaires étrangères et le Bureau du Procureur.

Eu égard aux éléments fournis ci-dessus, le profil de Mme Olarte Bácares met en évidence une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, ainsi que des compétences avérées pour l'encadrement, l'exercice de responsabilités et la négociation, lesquelles ont été appliquées dans les différents postes et fonctions qu'elle a occupés dans divers environnements multiculturels.

4. Excellente connaissance des langues de travail de la Cour (alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 36)

En vertu de l'article 50-2 du Statut de Rome, les langues de travail de la Cour sont l'anglais et le français. Mme Olarte Bácares possède une connaissance approfondie et spécialisée du français et une excellente maîtrise de l'anglais. Elle a rédigé des textes dans les deux langues, notamment son mémoire de maîtrise et sa thèse de doctorat, en français. Dans ses fonctions d'Ambassadeur, Mme Olarte Bácares s'acquitte également de ses responsabilités quotidiennes dans les deux langues.

b) Il sera précisé si le candidat est présenté au titre de la liste A ou de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut

Le Gouvernement colombien présente la candidature de Mme Olarte Bácares au titre de la liste B, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

c) Informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

La présente candidature contribuerait à maintenir l'équilibre entre les principaux systèmes juridiques du monde, dans la mesure où elle représente le système de droit civil, et assurerait une représentation géographique équitable, étant entendu qu'elle concerne l'un des États d'Amérique latine et des Caraïbes. La candidature de Mme Olarte Bácares contribue enfin à assurer une représentation équitable des hommes et des femmes parmi les juges, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut.

d) Il sera indiqué si le candidat est spécialisé dans certaines matières, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

1. Expérience des questions relatives aux violences à caractère sexiste.

Mme Olarte Bácares possède, en tant que juriste, de solides connaissances reconnues, ainsi qu'une vaste expérience avérée dans le domaine des violences à caractère sexiste. Au cours de sa carrière, elle a participé à différents groupes interdisciplinaires de prévention, d'appui et de suivi, pour des affaires impliquant des violences et des discriminations à caractère sexiste. La candidate a par exemple participé à la commission de rédaction du Protocole de l'Université pontificale Javeriana pour la prévention, l'appui et le suivi des affaires impliquant des violences et des discriminations. Ces expériences lui ont permis d'acquérir une compréhension plus technique et une plus grande attention en ce qui concerne les violences à caractère sexiste, dans leurs différents contextes et manifestations, et d'identifier également leurs caractères structurels communs. Ces expériences ont enfin renforcé sa capacité à analyser chaque situation en particulier, sous l'angle des normes de diligence due, et d'adopter des approches adaptées aux particularités de chaque affaire.

Dans ses activités diplomatiques, Mme Olarte Bácares a consolidé cette expérience en participant activement à des scénarios multilatéraux et bilatéraux de justice pénale internationale, sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits armés et la protection des populations dans les situations de grande vulnérabilité. Après la mise en œuvre de la politique étrangère féministe colombienne, elle a dirigé des conférences et des tables rondes, en y participant, ainsi que des campagnes internationales visant à accroître la visibilité des violences contre les femmes et les filles, ainsi que la sensibilisation à leur égard, et à les combattre. Elle a plus précisément parlé de féminicide, en tant qu'expression de la violence structurelle commise contre les femmes, et du rôle assuré par les États pour remédier à ce phénomène, conformément aux normes internationales applicables. Tout au long de sa vie professionnelle, Mme Olarte Bácares a intégré à ses travaux des approches transversales qui tiennent compte des préoccupations de certaines populations considérées comme vulnérables, telles que les femmes autochtones, les communautés d'ascendance africaine et les personnes LGBTIQ+.

La candidate a également intégré à ses travaux une approche qui tient compte des effets différenciés des changements climatiques sur les femmes et les filles. À cet égard, dans son exposé sur les obligations faites aux États dans le domaine des changements climatiques, prononcé devant la Cour internationale de Justice, Mme Olarte Bácares a fait valoir que les effets néfastes des changements climatiques ne suivent pas un schéma neutre. À l'inverse, ils interagissent avec des modèles de discrimination structurelle qui aggravent la vulnérabilité disproportionnée des femmes et des filles face aux changements climatiques. Dans ce contexte, et en se fondant sur les éléments de preuve existant au niveau international et sur la situation colombienne, Mme Olarte Bácares a démontré sa capacité à appréhender des phénomènes complexes selon une perspective appliquant les droits de l'homme, en intégrant des critères tels que la diligence due, la justice climatique et l'égalité hommes-femmes.

La candidate a en particulier analysé en profondeur le rôle fondamental des femmes dans l'encadrement des processus de paix, en reconnaissant leur contribution en tant que dirigeantes, créatrices de liens sociaux et agents de la transformation institutionnelle. Elle a exposé au niveau international, et dans ce contexte, l'expérience colombienne dans le domaine de la justice réparatrice, en particulier les processus de paix qui intègrent les considérations sur l'égalité des sexes, reconnues à travers le monde.

Dans la continuité de cette spécialisation, elle a participé, en tant qu'oratrice et conférencière, à plusieurs rencontres universitaires, incluant les thèmes suivants : « *Bâtir une politique étrangère féministe en Colombie : Difficultés et opportunités* », au symposium-atelier *Expérience et expression : Bibliothèque des écrivains féminins colombiens*, organisé par l'Université de Leiden (mai 2024) ; « *La prochaine étape : Façonner l'avenir de l'inclusion : Promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'inclusion dans un climat politique instable* », en tant que principale oratrice au Rise & Lead Summit & Awards 2025 (La Haye, septembre 2025) ; « *Enseignements retirés des actions des femmes activistes dans le processus colombien de consolidation de la paix* », à la conférence *Femmes et paix : Dans les pas de Bertha von Suttner*, organisée par l'Alliance française (La Haye, décembre 2025) ; et « *Repenser l'action de l'État : La politique étrangère féministe colombienne, la violence structurelle et les nouvelles masculinités* », dans le cadre du lancement du livre *Prendre des vies : Récits des auteurs de féminicides en Amérique latine*, à l'Université de Leiden (octobre 2025).

2. Droits de l'homme et entreprises

Outre son expérience des questions relatives aux violences à caractère sexiste, la candidate possède une expertise reconnue dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Suite aux nombreux travaux universitaires qu'elle a présentés à ce sujet, elle a assuré des cours et prodigué des services de conseil qui font état d'une expertise particulière dans la responsabilité individuelle des entrepreneurs. Cette dimension complèterait, de façon appropriée, les activités et perspectives de la Cour pénale internationale en ce qui concerne, par exemple, l'examen des crimes qui auraient été commis en causant des dommages environnementaux ou celui de la cybercriminalité des entrepreneurs, visée au Statut de Rome. Les connaissances d'expert que Mme Olarte Bácares peut apporter dans le cadre de ces thématiques sont essentielles et précieuses pour les travaux de la Cour.

e) Si le candidat a deux ou plusieurs nationalités, indiquer la nationalité de la personne dont la candidature est proposée, aux fins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut

La candidate est ressortissante de deux États, la Colombie et l'Italie. Aux fins de la proposition de sa candidature et du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut, elle est présentée sous sa nationalité colombienne.

f) Indiquer si la candidature est présentée aux fins du sous-alinéa i) ou du sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36, et préciser de manière détaillée les étapes de la procédure conduisant à sa présentation

La République de Colombie soumet la candidature de Mme Olarte Bácares en se conformant strictement à la procédure nationale établie pour la présentation des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale. Cette procédure est appliquée conformément au sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, dans le cadre d'un processus minutieux de sélection conduit par le Groupe national de la Colombie à la Cour permanente d'arbitrage.

Le Groupe national, présidé par Guillermo Fernández de Soto (ancien Ministre colombien des affaires étrangères, Représentant permanent de la Colombie aux Nations Unies, Ambassadeur au Royaume des Pays-Bas, Secrétaire général de la Communauté andine et Directeur pour l'Europe de la Banque de développement de l'Amérique latine - ADF), a été saisi de plusieurs candidatures tout au long de 2025. Il les a analysées dans le détail, en concluant que, sur la base de sa formation, de son expérience et de son parcours professionnel exceptionnel, Mme Olarte Bácares réunissait toutes les conditions requises pour le poste. À des fins de transparence et d'impartialité, la candidate n'a participé à aucune des phases du processus d'évaluation et de présentation de sa candidature.

Le Ministère des Affaires étrangères a été conseillé sur la procédure à suivre, ainsi que sur la présentation de la candidature, au moyen d'une communication écrite argumentée, qu'il a suivie, en certifiant que la candidate réunissait chacune des conditions requises aux alinéas a), b)-ii) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut. Sa candidature a ainsi été officiellement approuvée et soumise par le Gouvernement colombien, conformément aux dispositions de la résolution ASP/3/Res.6 de la Cour pénale internationale.

g) Attestation des informations fournies aux fins de l'alinéa a) par une haute autorité judiciaire de l'État ou l'instance de l'État chargée de superviser le processus de présentation de la candidature

Le Ministère des Affaires étrangères, en sa qualité d'instance de l'État colombien chargé de superviser le processus de présentation de la candidature à l'élection de juge à la Cour pénale internationale, confirme que Mme Olarte Bácares réunit toutes les conditions requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

h) Indiquer si le candidat s'est expressément engagé à s'acquitter de ses fonctions à la Cour à plein temps lorsque cela est nécessaire

Le Ministère des affaires étrangères indique que la candidate s'est expressément engagée à s'acquitter de ses fonctions à la Cour à plein temps lorsque cela est nécessaire.
